

Charte achats de conseil

Le marché du conseil représente aujourd'hui 15 000 entreprises en France et 120 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 20 milliards €.

Depuis 2004, la commission achats de conseil de Syntec Conseil est un **espace singulier et pionnier de dialogue paritaire constructif** entre consultants et acheteurs de prestations intellectuelles. Elle est soutenue historiquement par le Conseil National des Achats (CNA) et des acheteurs qui y siègent à titre individuel.

La commission nourrit ses réflexions d'échanges en commission ou en groupe de travail et d'une enquête miroir auprès d'acheteurs et de consultants, synthétisés tous les 2 ans dans le **baromètre des achats de conseil**.

Au fil des années, la commission est devenue un véritable Think Tank qui réunit près de 50 acheteurs et consultants. Ses travaux visent principalement à favoriser et promouvoir la professionnalisation des achats de conseil. En 2021-2022, la commission a travaillé sur 4 thématiques majeures :

- **Les préconisations contractuelles en matière d'achats de prestations intellectuelles** à travers l'actualisation de l'accord signé en 2014 avec le CNA et le Médiateur des entreprises portant sur 6 clauses juridiques.
- **La segmentation des prestations de conseil par les livrables et l'évaluation des Soft Skills collectifs d'équipes de conseil.** Il s'agit de compléter les grilles réalisées en 2015 et 2017 pour fournir des clés de succès dans les collaborations entre les consultants et leurs clients.
- **Les innovations dans les pratiques achats** pour étudier notamment « l'ubérisation » de certains métiers du conseil et les pratiques d'achats induites avec notamment l'émergence de l'intelligence artificielle.
- **Enfin, l'élaboration de la présente charte** portant sur les spécificités de l'achat de conseil pour compléter la Charte des "10 engagements pour des relations fournisseurs et achats responsables" co-construite avec le CNA et le Médiateur des entreprises.

À travers cette Charte, Syntec Conseil, le CNA et le Médiateur des entreprises souhaitent compléter la démarche nationale plus large lancée par le Médiateur des entreprises qui consiste à favoriser la fluidité des relations entre clients et fournisseurs, pour libérer le potentiel de croissance des filières. C'est ainsi que le Médiateur des entreprises a accepté d'accompagner les travaux collaboratifs de la commission achats de conseil de Syntec Conseil.

Avec cette Charte, les acheteurs et les sociétés de conseil souhaitent faire évoluer les comportements et la culture d'achat à long terme sur plusieurs dimensions qui sont explicitées ci-après, et renvoient chacune à un ou plusieurs articles de la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (Charte RFAR).



Charte achats de conseil

Développer une relation de confiance [article 1]

La Charte doit être considérée comme un engagement moral des parties prenantes et ainsi accroître la relation de confiance qui s'inscrit dans la connaissance mutuelle et le respect des droits et devoirs respectifs de chacun.

Les signataires de cette Charte, dont le souhait est que celle-ci fasse référence, s'engagent à faire changer les mentalités pour renforcer la confiance réciproque entre acheteurs et prestataires de conseil. À cet effet, un dialogue régulier, responsable et constructif est encouragé. Il s'agit ainsi de proscrire tous types de comportements où le plus fort s'impose au plus faible comme au plus respectueux des règles. Il en est ainsi, par exemple, des retards déraisonnables lors de la prise de commande au moment du démarrage d'une prestation ou de la réception de travaux et du paiement à la fin de la prestation, ou d'investissements temps disproportionnés requis en amont de la signature des contrats par rapport au montant des contrats. De même, les modifications unilatérales brutales en cours d'exécution de contrat, qu'il s'agisse de résiliation pour convenance de la part du donneur d'ordre ou de changement d'équipe non anticipé par le prestataire, doivent être évitées.

Renforcer la solidarité de filière [articles 2,3 & 4]

La Charte encourage les relations équilibrées et pérennes entre les fournisseurs de conseil et leurs clients et contribue ainsi à leur développement respectif et à celui de l'économie française. Les entreprises ou organismes donneurs d'ordre et leurs fournisseurs de conseil peuvent créer plus de valeur dans le cadre d'une concurrence honnête et loyale et solidaire. Les organisations d'une même chaîne de valeur ont plus intérêt à se développer ensemble qu'à se développer au détriment les unes des autres, notamment en période de crise quand il s'agit de ne pas sacrifier le développement de l'écosystème à long terme.

À ce titre, les signataires s'engagent ainsi à faire preuve de solidarité de filière et à éviter les comportements qui ont des effets disproportionnés sur la trésorerie des parties prenantes par exemple. De même, les signataires s'engagent à respecter la propriété intellectuelle des prestataires.

Privilégier une approche par les coûts complets [articles 5, 6 & 7]

Les signataires rappellent qu'une prestation intellectuelle est un investissement immatériel. Une vision simpliste de l'achat qui viserait à ne vouloir que faire baisser son prix ne peut conduire qu'à une dégradation progressive de la qualité et de la valeur ajoutée des prestations et à des dégâts sociaux et environnementaux qui nuiront à toutes les parties prenantes.

C'est pourquoi les signataires de la Charte prônent une approche par les coûts complets qui intègre les composantes non financières, et notamment la dimension environnementale, sociale et territoriale. Syntec Conseil recommande que le critère prix représente au maximum 50 % dans la pondération des critères de choix. Le calcul et la prise en compte de l'empreinte carbone devra être particulièrement suivie dans les prochaines années.

Charte achats de conseil

Continuer à accroître le professionnalisme des acheteurs [articles 8 & 9]

Afin de développer une relation équilibrée entre membres de la profession de conseil et acheteurs, Syntec Conseil et le CNA encouragent la professionnalisation de la fonction achats de conseil depuis de nombreuses années. Dans le cadre de la Charte, ils soulignent l'importance des parcours qualifiants d'acheteurs, en ayant recours notamment à des expériences croisées et des profils hybrides.

Les signataires s'engagent à contribuer à la formation des acheteurs en les aidant à mieux connaître les spécificités et les évolutions de la profession de conseil. Réciproquement, les investissements réalisés par les parties prenantes pour soutenir la montée en compétences des prestataires sont encouragés.

Accroître le rôle des Médiateurs [article 10]

Syntec Conseil et le CNA encouragent la création de la fonction Médiateur interne chargé des « relations fournisseurs » prévue dans la Charte RFAR afin de fluidifier les rapports entre les parties prenantes. Cette fonction nouvelle devra être développée afin de définir un référentiel partagé de bonnes pratiques propres au métier du conseil et d'améliorer les relations entre les donneurs d'ordre et sociétés de conseil.

Les signataires s'engagent à accroître le rôle des Médiateurs en les sollicitant dans le cadre prévu par la Charte RFAR et en organisant des revues périodiques des enseignements tirés des interventions de ces Médiateurs dans le domaine des prestations de conseil.

Syntec Conseil

Syntec Conseil est le syndicat professionnel représentatif des sociétés de conseil en France, un secteur qui compte 120 000 salariés et totalise 20 milliards d'euros de CA.

Le syndicat rassemble près de 250 entreprises de toutes tailles, qui intègrent et développent des expertises dans les domaines de la stratégie, du management & de l'organisation, de l'innovation & du digital, de la communication, des études de marché & sondages d'opinion, de l'engagement & de la responsabilité sociétale, du développement des talents & du capital humain.

Lieu privilégié d'échanges, de partage d'expériences et de réflexion sur la profession et ses évolutions, il fait partie de la Fédération Syntec, elle-même membre du Medef. Il agit pour la promotion et la défense du conseil et porte la voix du secteur auprès de toutes ses parties prenantes : entreprises, pouvoirs publics, particuliers, société civile, médias, syndicats et fédérations syndicales, organismes paritaires, partenaires associatifs, ...

Au sein de Syntec Conseil, la commission achats de conseil est un espace de dialogue paritaire qui réunit une cinquantaine de personnes, acheteurs de prestations intellectuelles de tous horizons et consultants en stratégie & management, études et recrutement. Cette Charte achats de conseil, réalisée avec le Conseil National des Achats (CNA) partenaire historique et le Médiateur des entreprises, est l'une des réalisations collaboratives de cette commission.

Charte achats de conseil

Conseil National des Achats

Depuis sa création en 1945, le Conseil National des Achats (CNA), en rassemblant et fédérant la fonction Achats tant des secteurs publics que privés avec plus de 18 000 adhérents sur toute la France, assume une responsabilité essentielle dans le positionnement stratégique de cette fonction, sa professionnalisation, et sa participation aux enjeux globaux de la société.

Le CNA joue un rôle majeur dans la promotion des achats responsables et de la qualité de la relation clients-fournisseurs. Avec la Médiation du crédit, il a élaboré la Charte des Relations Fournisseurs Responsables (RFR) en 2009, dont il assure depuis alors le co-pilotage et l'animation avec la médiation des entreprises. Il participe également activement à l'attribution du Label Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) avec la médiation des entreprises, avec l'implication de professionnels des achats qui pratiquent la fonction achats au quotidien ajoutant crédibilité et force aux dossiers examinés.

Partenaire historique depuis 15 ans aux côtés de Syntec Conseil, il poursuit son engagement à ses côtés en animant un groupe de travail avec le soutien du Médiateur des entreprises visant à améliorer la culture et les comportements entre les acheteurs et les sociétés de conseil, en s'appuyant sur la Charte RFAR.

Médiateur des entreprises

Le Médiateur des entreprises s'adresse à tous les acteurs économiques, tant publics que privés. Il les aide à résoudre leurs différends lorsqu'ils rencontrent des difficultés contractuelles ou relationnelles. Il encourage l'adoption et la diffusion de bonnes pratiques dans les relations commerciales entre partenaires privés ou entre acteurs publics et privés, notamment via la promotion de la Charte et du Label « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » co-portés avec le Conseil National des Achats (CNA), qui s'inscrivent à présent dans un parcours national des achats responsables auxquels se sont déjà engagés plus de 2300 signataires et 62 labellisés.

C'est dans ce cadre que le Médiateur des entreprises a apporté son soutien à l'initiative lancée par Syntec Conseil et le CNA en participant au groupe de travail destiné à définir un référentiel de bonnes pratiques propres au métier du Conseil dans le but d'améliorer les relations entre les donneurs d'ordre et les adhérents de Syntec Conseil.



Charte achats de conseil

Charte signée en trois exemplaires originaux le 13 décembre 2022.

Jean-Luc BARAS



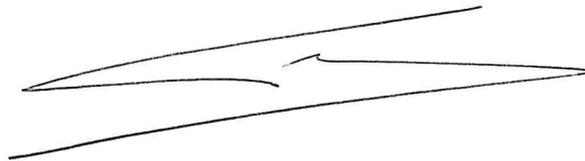
Président du CNA
-Conseil National des Achats-

Matthieu COURTECUISSÉ



Président de Syntec Conseil

Sous le parrainage de
Pierre PELOUZET



Médiateur des entreprises